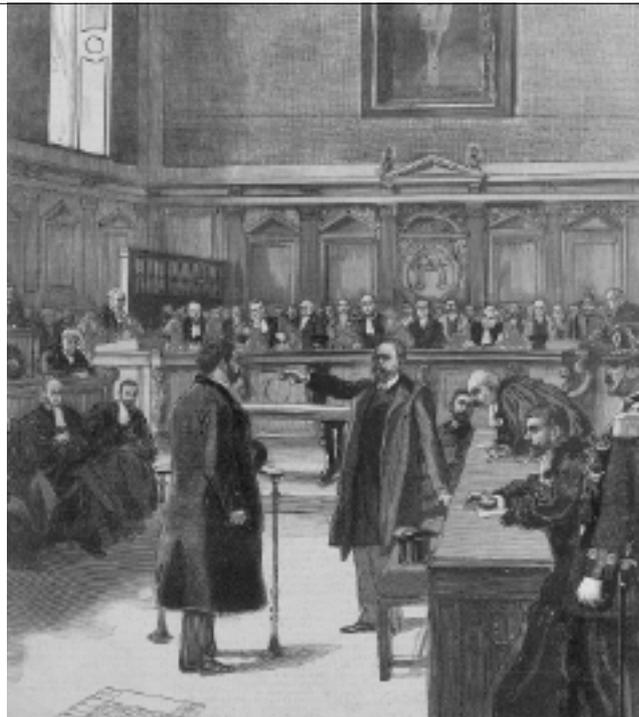


Les conséquences de « J'accuse... ! »

Émile Zola à la cour d'assises, 1898,
BNF, Estampes, Qe 89 fol.

Le procès Zola

Comme Zola l'a prévu, il est donc traduit pour diffamation par le ministre de la Guerre devant la cour d'assises de la Seine. Le procès va durer quinze jours, du 7 au 23 février 1898. Les principaux acteurs de l'« affaire » interviennent comme témoins, le lieutenant-colonel Picquart, qui s'affronte en direct avec le commandant Henry, le général de Boisdeffre, chef d'état-major, qui ne cesse d'invoquer la raison d'État. Et finalement, Zola y lit sa déclaration le 21 février : « Dreyfus est innocent, je le jure ! J'y engage ma vie, j'y engage mon honneur... » Malgré la plaidoirie passionnée de son avocat, maître Labori, et l'intervention de Clemenceau, le verdict est rendu le 23 : Zola est condamné à un an de prison ferme et à 3 000 F d'amende. C'est la peine maximale encourue. Elle est confirmée en appel le 18 juillet. Sur les conseils de son avocat et de Clemenceau, Zola prend le soir même le chemin de l'exil, afin que la condamnation qui vient d'être prononcée ne puisse être signifiée dans les formes juridiques.



L'exil

L'exil est vécu par Zola avec un sentiment de solitude extrême. En août, après le suicide du commandant Henry, il pense voir la fin de son calvaire. Mais il n'en est rien. Il lui faut attendre le décès du président de la République, Félix Faure, adversaire acharné de la révision du procès de Dreyfus, pour voir le jugement de 1894 enfin cassé par le nouveau président, Émile Loubet. Dreyfus passe devant un nouveau conseil de guerre qui s'ouvre à Rennes le 7 août 1899. Dès le 4 juin, Zola est rentré en France et fait paraître le lendemain un article dans *L'Aurore*, « Justice ». Dreyfus est de nouveau condamné à dix ans de réclusion criminelle « avec circonstances atténuantes », ce qui représente un nouveau déni de justice : car soit Dreyfus est innocent et, dans ce cas, il doit être acquitté, soit il est coupable, et il ne peut y avoir, alors, de circonstances atténuantes. Le 19 septembre, le président de la République Émile Loubet signe le décret de grâce de Dreyfus qui l'accepte, malgré les réticences de certains de ses amis politiques, et le 21 septembre le général de Galliffet peut s'exclamer : « L'incident est clos ! »

La victoire des dreyfusards

La portée de « J'accuse » est immense. D'abord chez les antidreyfusards, qui manifestent leur mécontentement dans la rue. Les caricatures contre Zola, parfois d'une rare grossièreté, fleurissent dans la presse. Les journaux choisissent leur camp : l'écrasante majorité est antidreyfusarde, comme *Le Petit Journal* de Judet ou *La Croix*, quotidien catholique. Des ligues naissent ou réapparaissent comme la Ligue des patriotes, pour les antidreyfusards, ou la Ligue de défense des droits de l'homme, chez les dreyfusards. Mais l'opposition est avant tout idéologique. Pour les antidreyfusards, la raison d'État prime sur la justice individuelle et rien ne saurait mettre en doute l'honneur de l'armée, véritable colonne vertébrale de la nation :

qui ternit l'image de l'armée représente un danger pour la patrie.

Pour les dreyfusards, au contraire, il faut que justice soit rendue, que la vérité éclate au grand jour, et cela ne peut se faire que par la reconnaissance de l'erreur judiciaire commise et de la responsabilité de l'armée. Les « intellectuels » (le mot, en tant que substantif, apparaît semble-t-il pendant l'« affaire ») s'engagent, surtout dans le camp des dreyfusards. Une pétition circule, demandant la révision du procès de Dreyfus ainsi que la levée des sanctions contre Zola. Marcel Proust et Anatole France sont parmi les premiers signataires.

Mais Zola ne connaîtra jamais le dénouement de l'affaire Dreyfus : le 5 octobre 1902, il meurt asphyxié dans son appartement de la rue de Bruxelles. Mort accidentelle ou provoquée ? La question reste posée, car vingt ans plus tard, un ouvrier antidreyfusard reconnaîtra avoir volontairement obstrué une conduite d'aération dans l'appartement du grand écrivain. Aveu bien tardif ! Il n'en reste pas moins révélateur de la haine tenace qui poursuit Zola tout au long de son existence, et que son engagement dans le camp des dreyfusards ne fait qu'accentuer. C'est en 1906 que la Cour de cassation casse le verdict de Rennes. Dreyfus est alors réhabilité et réintégré dans l'armée comme chef d'escadron. Picquart devient ministre de la Guerre dans le nouveau gouvernement dirigé par... Clemenceau. Mais la blessure n'est pas refermée : en 1908, lors du transfert des cendres de Zola au Panthéon, Dreyfus est blessé par deux coups de revolver. Son agresseur, Grégori, un journaliste du Gaulois, sera acquitté par les assises de la Seine.



Départ d'Émile Zola à l'issue du procès, juillet 1898
BNF, Estampes, Qe 89 fol.